

Zeitschrift:	Le nouveau conteur vaudois et romand
Band:	95 (1967-1968)
Heft:	5-6
Artikel:	Résultats du concours de novembre-décembre 1967
Autor:	Rms.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-234719

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c'est-à-dire la somme convenue, entre les parties, avant le mariage. Deux, trois, quatre... billets de cent francs suffisent pour bien arranger les choses, cela dépend aussi des cas et des circonstances. Et tandis que la fanfare remercie par une marche entraînante, la noce, en chant, suit son cours...

* * *

Il y a bien longtemps que je n'avais plus revu, dans mon village, les scènes semblables du temps de mon enfance et de mon adolescence. C'est dire que les gens de Chevenez restent fidèles aux traditions ancestrales, ce qui faisait dire aux invités heureux d'avoir découvert un tel cérémonial : « Respect pour ces braves gens ! Honneur à eux ! Ceux-là ne sont pas des déracinés ! »

* * *

Vôs peutes bïn pensaie que les pus courieux m'aint pôsé totes souêtches de quèchtiôns chu ç'te veye còtume. I yôs ai dit qu'elle se predgeait de pus en pus, mains qu'an saivaît bogrement bïn lai r'botaie en lai môde dains les boinnes occâsions !... Vôs comprentes çoli bïn soie, non pétes ? Tiaind le fiaincie ât d'aiccoûte de paiyie lai tchouf're (la somme réclamée par les garçons du village), tot vait bïn, an convïnt de lai cheûte des manœuvres, et peus l'aimoéreux ât tranquille jusqu'à djoé di mairiaidge. Mains se les aiffaires trïnnant ou s'enveulmant, le poûere fiaincie é totes les miséres : des moqueries, des farces, des menaices, des pavous, ou bïn an y fait le tchairibairi tiaind an saît qu'el ât à lôvre... El airrise aitot que les demaindous vaint trop loin, ou bïn que le mairiou é trop foûe tête, dâli les aiffaires se dyâitant pou tot de bon !... Mains le pus s'vent, le mairtchie se fait sains aiccreus, et tot l'monde ât content. An voit oncoé, in côp ou l'âtre, dains cés occâsions-li, les pûerous. Ç'ât cés que voichant des laigres grôsses c'ment les âves di Doubs, tot en couïnnant de tot yote savoi, di temps que le tchoufrou (le chef du groupe) fait son dichcoé... Vôs voites, an fait tos les grimaices qu'è fât...

* * *

Aimis patoisants ! I vôs soite einne boinne année et einne boinne saintè !

L'Aidjolat.

Résultats du concours de novembre-décembre 1967

Une trentaine d'envois seulement ! Mais peu de faux : quatre !

C'est à la définition « Sont insaisissables en cas de saisie... », soit *Lits*, que les fautes ont été commises. On a mis « lies » !

Voici comment s'établit la liste des gagnants après tirage au sort :

*Mme Andrée Kohler, Pontresina.
M. A. Chabanel, Prilly.
M. Léonce Granger, Troistorrents VS.
Mme Rose-Blanche Cornuz, Vevey.
M. René Meylan, Lausanne.
M. Paul Favrat, Prilly.
M. Henri Nicolier, Nyon.
Mme E. Muller-Thomas, Lausanne.
Mme André Durussel, Le Mont.
M. E. Champendal.
M. Georges Pidoux, Grenchen.
M. Constant Dubosson, Troistorrents VS.*

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 15 février 1968, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'*Imprimerie J. Bron SA, rue de la Tour 8, 1004 Lausanne*.

Faites-nous des « abonnés » payants.

Merci.

M. Rms.

Pour cause de maladie

Notre fidèle et dévoué collaborateur Ch. Marguerat, frappé par la maladie, n'a pu nous adresser ses intéressants Propos du vignoble. Qu'il sache que nous pensons beaucoup à lui et que nous lui souhaitons un prompt retour à la santé.

Rms.